

## PROCES-VERBAL

### Séance du 3 juillet 2023

L'an 2023 et le 3 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Valence-en-Brie régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Valence-en-Brie sous la présidence de RACINE Pierre Maire

**Présents** : M. RACINE Pierre, Maire, Mmes : CHEDRI Timmy, MARSAN Dominique, RIEL Aurélie, CLOUARD Thérèse, MM : DUFLOT Pascal, MOAL Éric, ROUSSEAU Jean-Claude, VIERA José, GAFFIERO Cyril.

Absent(s) ayant donné procuration : M. CHARPENTIER-LIEGEY Nicolas à Mme MARSAN Dominique, M. FIRMINHAC Christian à M. VIEIRA José.

Absent(s) : Mme TREBER Sandra

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 27/06/2023

**Date d'affichage** : 27/06/2023

**A été nommée secrétaire** : Mme CLOUARD Thérèse

#### **Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

Nouvelle désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de constituer le collège électoral sénatorial du département de Seine-et-Marne à la suite de l'annulation par le tribunal administratif de l'élection du 9 juin 2023,

Désignation titulaire et suppléant commission CCBRC Collecte et des traitements des déchets,

La séance du conseil municipal est ouverte.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 26 juin 2023.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Monsieur BARRE Patrick. Le quorum est modifié, 7 membres du conseil municipal devront être présents aux prochaines séances.

## **DELIB2023\_20 : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS MUNICIPAUX EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES.**

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NOR : IOMA230839 du 30 mars 2023

### a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme RIEL Aurélie, M. GAFFIERO Cyril et Mme MARSAN Dominique, M. ROUSSEAU Jean-Claude.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

### b) Désignation des délégués

Les candidatures enregistrées :

- M. RACINE Pierre
- Mme CHEDRI Timmy
- M. MOAL Eric

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est la désignation des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

- M. RACINE Pierre : 12 voix
- Mme CHEDRI Timmy : 12 voix
- M. MOAL Eric : 12 voix

### c) Désignation des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Mme MARSAN Dominique
- M. CHARPENTIER-LIEGEY Nicolas
- Mme RIEL Aurélie

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est la désignation des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

- Mme MARSAN Dominique : 12 voix
- M. CHARPENTIER-LIEGEY : 12 voix
- Mme RIEL Aurélie : 12 voix

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le vote des désignations.

**DELIB2023\_21 : DESIGNATION TITULAIRE ET SUPPLEANT COMMISSION CCBRC COLLECTE ET DES TRAITEMENTS DES DECHETS.**

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1,

VU l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

VU la délibération n° 2020\_65 du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 relative à la création des commissions thématiques intercommunales de la CCBRC,

VU la délibération n° 2020\_66 du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 relative à la désignation des représentants au sein des commissions thématiques intercommunales de la CCBRC,

Considérant la possibilité pour les conseillers municipaux non communautaires de siéger au sein des commissions communautaires,

Considérant qu'il convient de modifier les représentants au sein de la commission Collecte et des traitements des déchets de la CCBRC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret,
- DÉSIGNE les représentants suivants de la commune de Valence-en-Brie au sein de la commission suivante :

*Commission Collecte et des traitements des déchets*

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. VIEIRA José	M. FIRMINHAC Christian

## Questions diverses :

M. le maire informe le conseil municipal :

- *Chiens en laisse* : Les chiens doivent être tenus en laisse s'ils présentent un danger. Les chiens concernés sont les chiens d'attaques, dits de 1<sup>ère</sup> catégorie, chiens de gardes et de défenses dits de 2<sup>ème</sup> catégorie.  
1<sup>ère</sup> catégorie : Staff, American Staff, Mastiff, Tosa  
2<sup>ème</sup> catégorie : American Staff Terrier, Rottweiler, Tosa  
Les chiens doivent être tenus en laisse et muselés par une personne majeure sur la voie publique et parties communes.  
Mme CHEDRI demande quelle est la différence entre les 2 catégories.  
M. RACINE informe que cela dépend de la morphologie du chien.  
Mme CHEDRI répond qu'elle ne comprend pas puisque les obligations sont les mêmes pour les 2 catégories.  
M. RACINE répond qu'il y a d'autres obligations qui ne sont pas les mêmes pour les 2 catégories.  
M. VIEIRA prend la parole et informe qu'il y a les chiens de l'une des catégories qu'il faut déclarer et pour l'autre catégorie cela n'est pas nécessaire.  
M. DUFLOT informe que Monsieur le Maire peut prendre un arrêté pour obligation de tenir son chien en laisse sur l'ensemble du territoire de la commune.  
Mme CHEDRI informe que la commission communication peut mettre un rappel sur l'obligation et le bon sens de tenir son chien en laisse, dans le prochain « Info-Valence »  
M. RACINE approuve la proposition de Mme CHEDRI.
- *Pont des Fours à Chaux* : Le pont des Fours à Chaux est fermé. Une entreprise est venue sur place pour constater l'état de celui-ci. Il est tenu par quatre points, et l'un des points est complètement rouillé et endommagé et quand les véhicules passent, le pont n'est pas stable. La municipalité est en attente de devis pour la rénovation du pont et une demande de subvention sera faite. Les véhicules arrivant au pont par la rue des Fours à Chaux devront effectuer un demi-tour pour accéder à la départementale. Les piétons pourront emprunter le pont puisqu'un passage est prévu à cet effet.  
Mme CHEDRI informe qu'il serait judicieux d'installer une signalisation pour prévenir les usagers.  
M. RACINE répond que la signalisation est déjà en place.  
M. ROUSSEAU prend la parole et demande combien de temps la rénovation va durer.  
M. RACINE et Mme CHEDRI répondent que cela dépend de la date d'intervention de la société qui entreprendra les travaux et que l'arrêté informe que la durée est indéterminée.
- *Travaux église* : Les ouvriers ont rebouché la crypte et il ne reste plus que la trappe de visite à carreler. Les ouvriers vont ensuite piocher les murs car l'épaisseur du ciment favorise l'humidité et empêche les murs de respirer.
- *Ecole* : L'année scolaire se termine vendredi 7 juillet au soir. Pendant les vacances, les agents du service technique vont faire les peintures de l'escalier et de l'une des classes à l'étage pour une remise au propre et l'inclusion pour les personnes à déficience visuelle.

- *Travaux rue Emile Parquet et Max Lafon* : La société ENEDIS a presque terminé les travaux de réseaux électriques. ENEDIS interviendra pour la remise en état de la voirie à la suite des dégâts causés  
D'autres entreprises interviendront par la suite, GRDF...etc.  
A partir de maintenant, les entreprises intervenantes pour de gros travaux de voiries devront fournir un constat d'huissier avant intervention.  
M. VIEIRA prend la parole et informe que les sociétés ont la charge de prévenir les riverains et qu'ENEDIS ne l'a pas fait. En conséquence, un article a été ajouté aux arrêtés rappelant que les sociétés auront l'obligation de prévenir les riverains.

*Tour de table :*

M. MOAL : signale la dissolution du comité des fêtes et qu'un nouveau bureau a été nommé vendredi soir à la suite de l'assemblée générale.

M. DUFLOT : annonce que la distribution des calculatrices et des dictionnaires à l'école a bien eu lieu vendredi.

M. RACINE : stipule que les associations peuvent transmettre leurs articles pour « l'Info Valence » afin de l'alimenter et de pouvoir le distribuer le 14 juillet.

Mme CHEDRI : demande un retour sur la brocante, la fête communal, Pâques qui ont eu lieu (article, photos...) Elle fera passer un message.

M. RACINE : signale qu'à la suite des incidents, il n'y a eu aucun retour de la Préfecture.

M. GAFFIERO : annonce qu'il a présenté sa démission en tant que président du comité des Fêtes lors de l'assemblée générale qui a eu lieu vendredi. Un nouveau bureau a été élu, constitué de 6 personnes.

M. ROUSSEAU demande si c'est le bureau complet qui a changé.

M. MOAL répond que 3 personnes n'y sont plus.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à dix-neuf heures.

En mairie, le 03/07/2023

Le Maire, Pierre RACINE

